



No Interest Loans Scheme (NILS)

À propos du plan d'emprunts

Le fonds d'emprunt de voyage sans intérêts de l'International Organization for Migration aide les candidats à couvrir les frais de voyage de réfugiés arrivant sur le territoire australien avec un visa de sous-classe 202.

Ce fonds couvre jusqu'à 75 % des frais de voyage, à rembourser après l'arrivée de votre famille ou de votre proche en Australie.

En plus de vous aider à financer les frais de voyage, IOM propose des conseils et un soutien avant, pendant et après le voyage de votre famille ou de votre proche vers l'Australie.

Dans la mesure du possible, nous vous aidons à obtenir les documents nécessaires pour un départ vers l'Australie et nous disposons d'une équipe spécialisée dans la plupart des points de transit pour assurer le bon déroulement des correspondances entre vols.



Qui peut bénéficier de ce service ?

IOM, le plus grand organisme international de gestion de la migration, est parfaitement bien placé pour aider les candidats à résoudre les problèmes logistiques associés à l'organisation d'un voyage vers l'Australie. En association avec le ministère de l'Immigration et de la Protection frontalière (*Department of Immigration and Border Protection*), nous nous engageons à alléger la charge financière des candidats titulaires de visas de sous-classe 202.

Si un membre de votre famille ou un proche est titulaire d'un visa de classe 202, vous pouvez faire une demande d'emprunt sans intérêts.

Comment puis-je faire une demande ?

Remplissez le formulaire de demande :
<http://www.iomaustralia.org/PDF/DetailSheet.pdf>.

Vous devrez y joindre les documents suivants :

1. une lettre d'un groupe acceptant d'apporter son soutien au demandeur et d'être le point de contact d'IOM pendant toute la durée du prêt ;
2. une copie de bonne qualité de la lettre informant de l'octroi d'un visa de sous-classe 202.

Une fois votre dossier complet, envoyez-le par courrier à :

IOM Canberra
PO Box 1009
CIVIC SQUARE ACT 2608

ou par fax au **02 6257 37 43**.

Qui est responsable du remboursement du prêt ?

Le candidat à l'emprunt ou le titulaire du visa 202 est responsable du remboursement du prêt dans son intégralité et dans le délai accordé.

Notre plan d'emprunt est un fonds renouvelable : pour que les fonds puissent être réutilisés en vue d'aider une autre famille à se rendre en Australie, les remboursements doivent se faire de manière rapide et en conformité avec les documents signés lors du processus de demande.

Les arrivants devront signer une attestation confirmant qu'ils seront responsables du remboursement du prêt si le candidat à l'emprunt en décide ainsi.

Comment le prêt est-il remboursé ?

Les remboursements se font toutes les deux semaines par le biais de Centrepay, le système de déductions de Centrelink. IOM vous proposera un échéancier de remboursements une fois le montant des frais de voyage confirmé.

Cet échéancier de remboursements peut être modifié si le candidat à l'emprunt ou son groupe de soutien informe IOM d'un changement de circonstances.

IOM a une nette préférence pour la mise en place d'un remboursement unique par groupe de voyageurs mais, si la somme due s'élève à plus de 3 000,00 \$, vous aurez la possibilité de diviser les remboursements. Chaque membre devra alors signer un billet à ordre indiquant qu'il est responsable du remboursement de ses propres frais de voyage (et/ou des frais de voyage de ses enfants à charge).

Si une personne responsable du remboursement du prêt ne reçoit plus d'allocations Centrelink, elle doit contacter IOM dans les plus brefs délais afin de mettre en place un autre mode de remboursement.

Soutenir une demande

Il est important qu'un candidat à un emprunt d'IOM dispose d'un groupe de soutien encourageant et bien informé.

Le groupe de soutien d'un candidat à l'emprunt s'engage à :

- aider le candidat à soumettre à IOM une demande d'emprunt complète ;
- être le point de contact d'IOM et expliquer toutes les communications d'IOM au candidat à l'emprunt ou à l'arrivant avant d'attester sa signature et de renvoyer l'original du document à IOM ;
- assurer la liaison avec IOM pour toute question concernant le prêt et pour toute la durée du prêt ;
- assurer le suivi auprès du candidat à l'emprunt ou des arrivants pour faire en sorte que le prêt soit remboursé en intégralité et dans les délais ;
- informer IOM de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone du candidat à l'emprunt ou des arrivants ;
- informer IOM de tout changement de circonstances concernant le candidat à l'emprunt ou les arrivants, notamment si la personne responsable du remboursement du prêt ne bénéficie plus d'allocations Centrelink.

Nous encourageons tous les organismes à lire les conditions ci-dessus avant de proposer leur soutien à leurs clients pour qu'ils puissent bénéficier d'un emprunt de voyage IOM. Si vous estimez que votre organisme n'est pas en mesure d'assurer ce niveau de service, envisagez de renvoyer le candidat à un autre organisme.



Comment puis-je contacter IOM ?

Si vous avez besoin d'aide ou d'informations complémentaires, veuillez contacter IOM Canberra.

Tél. : **02 6267 6600**

E-mail : NILS@iom.int

Questions fréquemment posées

Qui peut demander un emprunt ?

Tous les demandeurs titulaires d'un visa SHP (sous-classe 202) peuvent faire une demande. Si le candidat a un prêt non remboursé, il ne sera pas admissible.

Combien de temps faut-il pour qu'un prêt soit approuvé ?

Une fois qu'IOM a reçu le formulaire de demande, la lettre d'octroi de visa et la lettre de soutien d'un organisme communautaire, l'approbation peut se faire en 24 heures seulement. Avant de pouvoir faire la réservation, un acompte de 25 % doit être versé à IOM.

Comment verser l'acompte de 25 % ?

L'acompte peut être réglé par versement direct sur le compte désigné d'IOM, par chèque bancaire, par mandat bancaire ou par dépôt auprès de sa banque.

Quelle est la durée de remboursement ?

Il est important d'effectuer les remboursements de manière régulière. Dans la plupart des cas, la période de remboursement est de 24 mois.

Quand les répondants recevront-ils le coût final et quand les remboursements commenceront-ils ?

Un indicatif des coûts sera fourni dans les 48 heures suivant le dépôt de votre demande auprès d'IOM. Le coût final sera envoyé le mois suivant l'arrivée de la famille en Australie. Les remboursements commenceront lorsque la famille sera inscrite à Centrelink.

Quand le candidat à l'emprunt sera-t-il informé de l'arrivée de sa famille ?

Une fois que la mission étrangère concernée aura confirmé la réservation, IOM contactera le candidat à l'emprunt directement ou par le biais de son groupe de soutien pour lui communiquer le détail de la réservation et la date d'arrivée.

Les bénéficiaires d'un prêt peuvent-ils recevoir une assistance en transit dans les aéroports étrangers et australiens ?

Une assistance en transit est disponible dans la plupart des grands aéroports internationaux, sauf dans les pays où IOM n'est pas implantée. IOM ne propose pas d'assistance en transit une fois que les titulaires d'un visa SHP arrivent en Australie.

Comment IOM peut-elle aider les personnes ne sachant pas lire ou écrire à remplir les formulaires demandés ?

UNHCR est le prochain recours pour les questions de ce type. IOM peut apporter son soutien pour d'autres questions d'ordre logistique si nécessaire.